

COMPTE-RENDU DE REUNION DIAGNOSTIC - COPIL

PROJET / N° PROJET

SAGE de la Brèche

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche

LIEU / DATE DE REUNION

LAIGNEVILLE / 26 novembre 2018

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR

Compte-rendu n°4 / Solène Courilleau

PRESENCES ET DIFFUSION

Etaient présents :

Nom Prénom	Structure
BEUN Delphine	Bio Hauts de France
DARSONVILLE Jean-Michel	SMBVB ACSO
DEGOUY Jean Jacques	SMBVB CAB
DELION Dominique	SMBVB CCL-VD
FERREIRA Olivier	SMBVB
GUIBON Patrick	SMBVB CC Oise Picarde
JOUIN Cécile	DDT60
MAGOUTIER Mélissa	AESN
ZAGHDOUDI Nelly	Chambre d'Agriculture de l'Oise
MENVIELLE Erwan	SMBVB
MARREC Jacques	SCE
COURILLEAU Solène	SCE

Excusés :

Nom Prénom	Structure
DE BEULE Olivier	SMBVB CC PP
NIQUET Jean Pierre	Fédération de pêche
POULAIN Jacques	Chambre d'agriculture de l'Oise

La présentation est réalisée par Jacques Marrec et Solène Courilleau. En pièce jointe à ce rapport, la présentation à destination de la CLE qui intègre les remarques de ce COPIL, consignées ci-dessous.

Introduction et planning des phases suivantes :

Le calendrier fourni au début de l'étude présentait une erreur : 4 mois étaient comptés 2 fois. En corrigeant simplement cette erreur, l'étude finirait en juillet 2020. Or, après les élections de 2020, chaque EPCI-FP devra désigner les membres de la CLE qui sera donc potentiellement profondément modifiée. Le copil souhaite garder l'objectif de validation des documents avant les élections de 2020 et un nouveau calendrier, plus dense, est proposé dans ce but. A priori, la période de réserve ne concerne pas les réunions de CLE ni les enquêtes publiques sur l'eau dans le département de l'Oise, mais cela reste à discrétion du préfet.

Les dates pour les réunions à venir :

7-8 février 2019 : 1^{ère} série des commissions thématiques (à la CCL-VD)

4-5 avril 2019 : 2^{ème} série des commissions thématiques (à la CCL-VD)

14 mai 2019 : COPIL (au SMBVB)

3 juin 2019 : 1^{ère} CLE, pour discuter l'argumentaire et faire des choix sur les orientations en place (à la CCL-VD)

1^{er} juillet 2019 : 2^{ème} CLE, pour valider le document de stratégie (à la CCL-VD).

Les comités de rédaction consisteront à relire les documents du SAGE pour s'assurer de leur conformité avec la stratégie.

La présentation ce jour a pour objectif de valider ce qui sera présenté à la prochaine CLE. Il est proposé de simplifier la présentation de la qualité des eaux de surfaces, en faisant état uniquement de l'analyse approfondie des données de 2014 et 2017.

Sur le fond, il est rappelé que le SAGE peut avoir des ambitions supérieures au SDAGE et à la DCE. Mais aussi, qu'il pourrait impulser la mise en place d'outils juridiques et réglementaires pour faire évoluer les systèmes de production agricole.

Qualité des eaux :

Sur l'affichage de la qualité des eaux, l'affichage de deux résultats (le traitement DCE lié à l'état des lieux et basé sur les données 2013 et le traitement des données plus récentes) apparaît difficilement compréhensible. Il est décidé de ne présenter que le traitement le plus récent en CLE.

Sur la présentation des captages, rajouter les captages sensibles.

La problématique liée aux pollutions de produits phytosanitaires concerne les eaux de surface et non les eaux souterraines. Or, les cours d'eau du territoire de la Brèche sont alimentés par la nappe. Pour l'instant, il n'y a pas d'éléments qui permettraient d'expliquer cette apparente contradiction.

Pour la liste des pesticides retrouvés en eaux de surface, rajouter les nouveaux polluants spécifiques de l'état écologique depuis 2015 comme le diflufenicanil et le métazachlore qui s'avèrent déclassants dans les derniers classements.

Le libellé des enjeux sur les pesticides est à reformuler (pour ne pas exprimer d'ores et déjà des orientations), la formulation proposée est : « Réduire les concentrations en pesticides ».

La situation particulière de la Béronnelle pose problème (considérée comme une seule masse d'eau, c'est dans les faits deux cours d'eau, Béronnelle amont et aval avec deux confluences distinctes). La réduction des rejets par surverses des réseaux apparaît complexe.

Sur l'azote, il s'agit d'afficher que des outils existent pour faire évoluer la situation (travail en cours sur les aires d'alimentation de captages, orientations des filières, méthanisation...). Ces outils seront à discuter dans la phase suivante.



sce

Aménagement
& environnement



sce

Aménagement
& environnement

Milieux aquatiques :

La carte d'appréciation des fonctionnalités actuelles des zones humides risque d'être mal interprétée. Pour la CLE, il sera plutôt intégré la carte de l'occupation des sols.

Quantité :

Les discussions ont porté sur :

- l'intérêt et la faisabilité de définir des volumes prélevables,
- la spécificité de la nappe de la craie, ressource commune qui nécessite une gestion collégiale entre tous les usagers.

Sur les risques, il faudra ajouter l'enjeu de connaissance du risque inondation lié aux débordements de la Brèche.

En réponse à une question, il est précisé que les inondations de la Brèche ne pourraient contribuer et renforcer les inondations de l'Oise. Ce n'est qu'en cas de conjoncture exceptionnelle que les ondes de crues de la Brèche et de l'Oise pourraient se cumuler.

Gouvernance :

Il faudra prendre en compte les risques de ruissellement à l'échelle du bassin versant et clarifier les responsabilités des collectivités en lien avec les missions de protection contre les inondations.